



Rapport périodique : UN MANUEL A L'USAGE DES GESTIONNAIRES DE SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

La Convention du patrimoine mondial
**Troisième cycle de soumission
de Rapports Périodiques
2018-2024**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention du
Patrimoine
mondial



Objectifs de
développement
durable

Ce manuel est dédié aux gardes des parcs nationaux de la République Démocratique du Congo, aux hommes et aux femmes qui ont perdu la vie en protégeant ces parcs magnifiques, à ceux qui continuent de risquer leur vie pour les préserver.

Rapport périodique :
UN MANUEL A L'USAGE
DES GESTIONNAIRES DE SITES
DU PATRIMOINE MONDIAL

La Convention du patrimoine mondial
**Troisième cycle de soumission
de Rapports périodiques
2018-2024**

Les désignations et la présentation des informations employées tout au long de ce manuel n'impliquent nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'UNESCO sur le statut juridique, les autorités ou le tracé des frontières ou des limites des divers pays, territoires, villes ou zones mentionnées dans le texte.

Les idées et opinions exprimées dans ce manuel sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement celles de l'UNESCO et ne sauraient par conséquent engager l'Organisation.

Photo de couverture :

Surveillance anti-braconnage au Parc national de la Garamba (République démocratique du Congo)

© UNESCO/Luis F. Rodriguez Mendizabal

Les titulaires des droits d'auteur des images et des photographies présentées dans ce manuel sont indiqués au-dessous de celles-ci.

Auteurs et responsables coordination :

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Graphisme et mise en page :

Philippe Lauby

Traduction :

Quentin Davidoux

Remerciements :

Elena Kovalyova

Nos remerciements s'adressent également aux gestionnaires de sites pour leur contribution, et aux nombreux membres du personnel de l'UNESCO pour la mise à disposition de leurs connaissances et de leur expertise dans le développement de ce manuel.

UNESCO, juin 2018

Gestionnaires de sites : bienvenue dans le troisième cycle de Rapports périodiques !

Partie 1 : Le processus de soumission de Rapports périodiques

▶ De quoi s'agit-il ?	10
▶ Comment fonctionne le Rapport périodique ? Cycles de six ans et Périodes de réflexion	11
▶ Cycle des rapports : le rapport par région	12
▶ Quels sont les objectifs du Rapport périodique ?	13
▶ Quels sont les résultats escomptés ?	16
▶ Le Rapport périodique : une histoire	18
• Le premier cycle de soumission des Rapports périodiques	18
• Le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques	20
▶ Le Rapport périodique aujourd'hui : de nouveaux développements pour le troisième cycle	21
• Développement durable et Rapport périodique	22
* Patrimoine mondial et développement durable	24
* Le développement durable dans le questionnaire du Rapport périodique	24
• Les synergies avec d'autres Conventions dans le Rapport périodique	26
• Les indicateurs de suivi pour le troisième cycle de Rapports périodiques	28
▶ Comment sont compilés les Rapports périodiques ?	30
▶ Qui effectue le rapport? À qui soumettre ? Et quand ?	31
▶ Qui sont les acteurs du processus de soumission de Rapports périodiques ?	33

Les gestionnaires de sites en action

Partie 2 : Le questionnaire - Contenu et format

▶ Quelles informations sont demandées ?	42
▶ Quels sont les types de questions rencontrés dans la Section II ?	43
▶ Où trouver les informations pertinentes ?	46
• Les informations concernant l'ensemble des biens du patrimoine mondial	47
• Le questionnaire du troisième cycle	49
• Les rapports sur l'état de conservation des biens	50
• Les décisions du Comité du patrimoine mondial	51
▶ Ce qu'il faut savoir	52
▶ Guide technique	54
▶ Guide utilisateur	56

Partie 3 : Foire aux questions



Gestionnaires de sites : bienvenue dans le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques

Cher gestionnaire de site,

En tant que membre d'un ensemble de professionnels du patrimoine mondial, vous avez été invité à participer à l'exercice de soumission des Rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention de 1972 relative à la Protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

Cet exercice important est une activité de conservation et de gestion primordiale de la Convention du patrimoine mondial. Non seulement il fournit au Comité du patrimoine mondial les indications et les informations nécessaires à la bonne exécution de son mandat, mais c'est aussi une bonne opportunité de formation pour chaque membre du réseau mondial des gestionnaires de sites du patrimoine mondial.

Le processus de soumission de Rapports périodiques est un mécanisme de suivi approfondi développé et perfectionné sur plus de vingt ans. Nous l'améliorons et nous l'adaptions en permanence, en prenant en compte vos retours et ceux de vos autorités nationales sur les défis et les réalités auxquels vous faites face dans votre travail de conservation et de gestion du patrimoine mondial.

Chaque cycle de Rapports périodiques dure environ six ans. À la fin de chaque cycle, nous dressons l'inventaire de ce qui a été appris à des fins d'amélioration. Tout récemment, de 2015 à 2017, le questionnaire a été revu et corrigé en profondeur, ce qui signifie que la nouvelle version avec laquelle vous travaillerez reflète les préoccupations et les priorités relatives au patrimoine mondial actuelles. Celle-ci met aussi un fort accent sur le développement durable et sur l'identification et le renforcement des liens entre tous les mécanismes de conservation relatifs à la biodiversité et à la culture de par le monde.

Nous comprenons que, si vous êtes un nouveau gestionnaire de site, ou si votre bien a été inscrit récemment sur la Liste, compléter le rapport peut sembler une tâche plutôt complexe, et même colossale. C'est pour cette raison que nous sommes là pour vous guider dans le processus.

Avec ce bref manuel, nous vous fournissons un aperçu du processus de soumission de Rapports périodiques, nous détaillons le format du questionnaire, définissons les rôles et les responsabilités de chacun et présentons les outils et les aides que vous avez à votre disposition pour vous permettre de compléter avec succès cet exercice.

Nous espérons que vous trouverez dans le Rapport périodique un exercice utile et enrichissant, précieux pour votre travail quotidien, mais aussi une source d'inspiration pour votre compréhension de la signification de votre site en ce qu'il appartient à un patrimoine d'une valeur universelle exceptionnelle pour l'humanité.

Le Centre du patrimoine mondial



Îles Galápagos (Équateur)
3ème conférence des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial (août 2016)
© UNESCO/Daniel Correia



The background image shows a serene landscape at the Sukhothai Historical Park in Thailand. In the foreground, a pond is filled with numerous bright pink lotus flowers and large green lily pads. The water reflects the surrounding greenery and the sky. In the middle ground, there is a well-maintained green lawn. To the left, several ancient stone ruins are visible, including a large, partially collapsed structure and several standing stone pillars. In the background, there are large, leafy trees and a glimpse of distant mountains under a clear sky.

Partie 1: Le processus de soumission de Rapports périodiques

Ville historique de Sukhothai et villes historiques associées (Thaïlande)

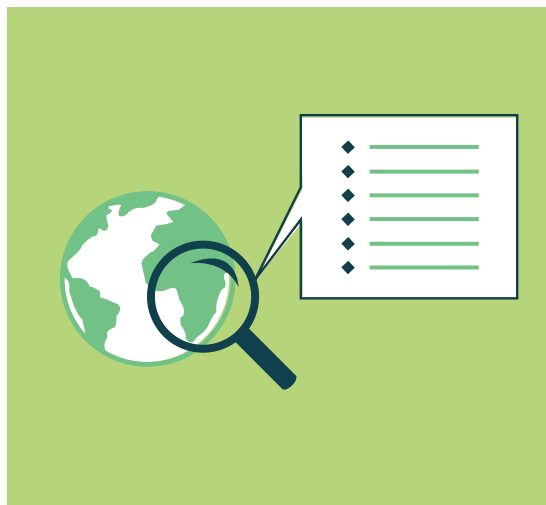
©Cowerdillon Borovka/Shutterstock.com

De quoi s'agit-il ?

Le Rapport périodique est une obligation de la *Convention du patrimoine mondial*.

Il s'agit d'une activité de suivi généralisée de conservation, basée sur un processus de soumission de rapports au niveau des gouvernements d'État et au niveau des biens du patrimoine mondial. Le rapport s'effectue sous la forme d'un questionnaire en ligne.

Le Rapport périodique est un des deux mécanismes de suivi du patrimoine mondial de niveau international.



Le processus de suivi réactif : prend en charge les impacts spécifiques et les menaces majeures relatives à un bien du patrimoine mondial. Il s'agit d'un processus réactif déclenché une fois le problème déclaré.

Le Rapport périodique : diffère du processus de suivi réactif en cela qu'il est régulier et proactif. C'est un « bilan de santé » nécessaire au suivi de la bonne condition et de la bonne santé des biens du patrimoine mondial à travers le monde, ainsi qu'au succès de la mission de la *Convention du patrimoine mondial* en général.

Quoique les biens du patrimoine mondial gèrent leurs propres recherches, suivis et évaluations de leur état de conservation, une évaluation globale de l'état du patrimoine mondial dans son ensemble est un outil important pour l'effort mondial de conservation.

Le Rapport périodique est une obligation statutaire de la *Convention du patrimoine mondial* (Article 29 de la Convention relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel).

Comment fonctionne le Rapport périodique ?

Cycle de six ans et Période de réflexion



Erg du Namib (Namibie)
©Radek Borovka/Shutterstock.com

L'exercice de soumission de Rapports périodiques a lieu tous les six ans, durant lesquels, chaque année, une région différente soumet ses rapports. Habituellement, une pause d'une année ou deux appelée « Période de réflexion » a lieu avant le début d'un nouveau cycle.

Durant l'année du rapport pour une région donnée, chacun de ses pays doit soumettre au Comité du patrimoine mondial un Rapport périodique sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* sur leur territoire.

Ce rapport à l'échelle du pays consiste en une combinaison de rapports individuels complétés par chaque bien du patrimoine mondial, et d'un rapport national complété par un ou plusieurs membre(s) officiel(s) du gouvernement (des départements du gouvernement responsables du patrimoine).

Le Comité du patrimoine mondial examine ces Rapports régionaux et les Plans d'action qui les accompagnent lors de ses sessions annuelles (une explication des Plans d'action dans ce contexte peut être trouvée en page 15).

Cycle des rapports : le rapport par région

1 REDACTION DES RAPPORTS PAR REGIONS

Les points focaux nationaux complètent la partie du rapport portant sur le niveau national (Section I) pendant que la partie à l'échelle du bien du Patrimoine mondial (Section II) est complétée par chaque site

Période de réflexion
Avant le début d'un nouveau cycle

2 SOUMISSION

Les rapports sont envoyés au Centre du patrimoine mondial et des Rapports régionaux sont développés

3 LES RAPPORTS REGIONAUX

sont examinés par le Comité du patrimoine mondial et des recommandations sont formulées

4 DES PLANS D'ACTION REGIONAUX

fixant les stratégies, les priorités et les objectifs pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial sont formulés

5 MISE EN OEUVRE

Les États parties appliquent les Plans d'action et les recommandations résultant des Rapports régionaux.

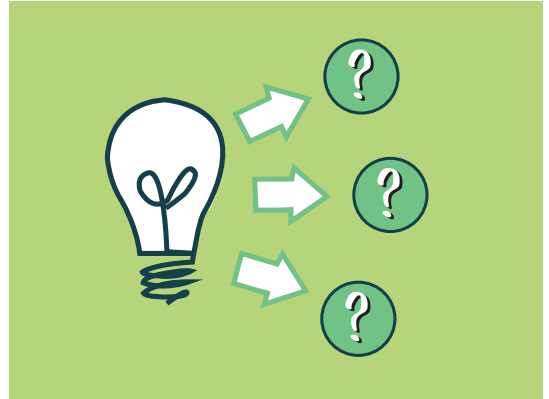


LE RAPPORT PERIODIQUE PAR REGION

- Le processus de soumission de Rapports périodiques s'applique région par région, ce qui permet d'encourager la coopération entre les régions et de répondre aux caractéristiques spécifiques de chaque région.
- Chaque année, une des cinq régions – les États arabes, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Europe et l'Amérique du Nord (dans cet ordre) – doit compléter et soumettre les deux sections du questionnaire.
- Le Rapport régional et le Plan d'action qui en résultent sont examinés par le Comité du patrimoine mondial lors de sa session suivante.
- Le processus dure environ six ans et est répété régulièrement.

Quels sont les objectifs du Rapport périodique ?

Les informations récoltées pendant l'exercice du Rapport périodique contribuent à :



- ▶ Évaluer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial ;
- ▶ Évaluer l'application par les États parties de la *Convention du patrimoine mondial* ;
- ▶ Déterminer si la valeur universelle exceptionnelle (VUE) a été préservée au fil du temps pour tous les biens du patrimoine mondial ;
- ▶ Résoudre les problèmes et questions en suspens dans le cadre d'un processus de prise de décision éclairée ;
- ▶ Partager les expériences, les bonnes pratiques, les connaissances et les enseignements amassés par les États parties, les gestionnaires de sites et les autres praticiens du patrimoine mondial ;
- ▶ Encourager la coopération et l'établissement de réseaux entre partenaires ;
- ▶ Mettre à la disposition des États parties, des institutions nationales, du Comité du patrimoine mondial et du Centre du patrimoine mondial un outil propre à faciliter le processus de prise de décision ;
- ▶ Faciliter la formulation de stratégies pour renforcer les capacités des États parties et développer des mécanismes de conservation plus durables pour leurs biens du patrimoine mondial ;
- ▶ Faire mieux connaître la *Convention du patrimoine mondial*, et en particulier l'importance de la VUE et des concepts d'authenticité/d'intégrité ;
- ▶ Aider le Centre du patrimoine mondial à mettre à jour ses informations sur les biens du patrimoine mondial et enregistrer les modifications potentielles de l'état de conservation des biens.

Il est important de garder à l'esprit que cet exercice n'est pas un test de performance, mais qu'il doit plutôt être considéré comme une activité de réflexion et de collaboration, bénéfique pour vous professionnellement, et bénéfique aux efforts de conservation nationaux et globaux.

En tant que gestionnaire de site, votre participation à ce processus revêt une importance fondamentale. Vous êtes celui qui connaît le mieux la situation, les défis, les opportunités et les difficultés liés à la gestion, à la protection, à la conservation et au développement du bien du patrimoine mondial dont vous avez la charge, et vous êtes le mieux placé pour fournir les indications permettant de produire une évaluation précise de la conservation au niveau du site.

LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)

Le concept de « valeur universelle exceptionnelle » (VUE) est la pierre angulaire des processus intéressant le patrimoine mondial (notamment les propositions d'inscription, l'exercice de soumission des rapports périodiques, etc.) et le fondement sur lequel sont mises en œuvre la protection et la gestion d'un bien.

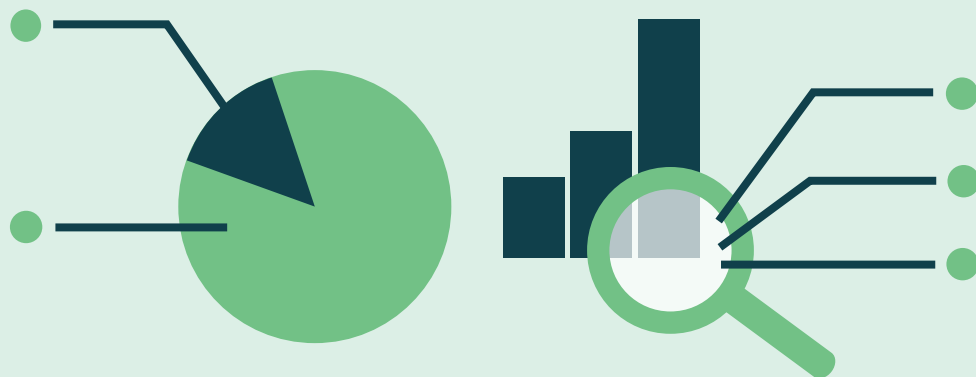
La VUE est définie comme désignant « une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale tout entière » (paragraphe 49 des *Orientations*).

Il est souvent difficile d'interpréter ce concept et d'en faire comprendre le sens, mais il demeure au cœur de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.



La Grande Muraille (Chine)
©UNESCO/Elana, Tatiana Chis

Quels sont les résultats escomptés ?



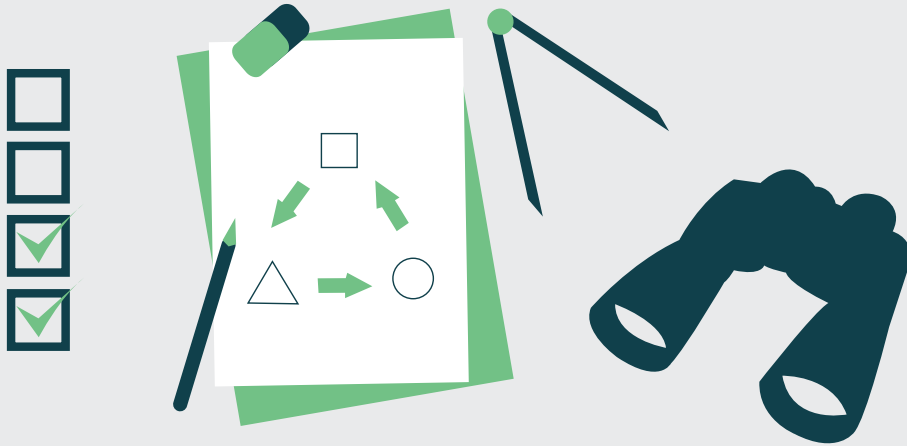
Pour vous, en tant que gestionnaire de site, les résultats de votre Rapport périodique peut être un outil extrêmement utile pour la révision et l'amélioration du **Plan de gestion** de votre bien.

Les résultats des rapports régionaux finaux (préparés par le Centre du patrimoine mondial et les points focaux nationaux et présentés au Comité) sont une excellente source d'informations sur la façon dont le patrimoine mondial de votre région est conservé, ainsi que sur les principaux défis rencontrés et les évolutions constatées pour un type de site donné, dans une zone donnée, ou bien liées à des phénomènes régionaux ou mondiaux (économiques, conflictuels, climatiques, sociologiques, etc.).

Le Centre du patrimoine mondial, en consultation avec les points focaux nationaux, prépare le dernier rapport (le Rapport régional) basé sur les informations collectées par le biais de l'exercice de soumission des rapports périodiques dans la région. Celui-ci est ensuite présenté au Comité du patrimoine mondial.

Le rapport final sert de référence pour le développement de **Plans d'action** ciblés, aux niveaux national et régional, qui pourront répondre aux besoins, aux défis, aux menaces, aux forces et aux opportunités identifiés et présentés grâce aux résultats de l'exercice de soumission des rapports périodiques.

LES PLANS D'ACTION



Le Plan d'action est un outil qui va servir à fixer les priorités régionales dans l'application de la *Convention du patrimoine mondial*. C'est une façon d'interpréter et de convertir les données issues du Rapport périodique en objectifs concrets accompagnés d'un calendrier d'exécution. Il peut ensuite être utilisé par les gestionnaires de sites et les points focaux afin de les orienter, les guider et les renseigner sur leur travail en lien avec le patrimoine mondial.

Les Plans d'action sont développés de manière collaborative, le processus peut impliquer les points focaux nationaux, les gestionnaires de sites, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial. Partant de ce point de vue, le Plan d'action est un outil généré par ses utilisateurs incluant les besoins spécifiques des gestionnaires de sites et de leur État partie.

Pour qu'un Plan d'action soit efficace, il doit inclure des objectifs atteignables et mesurables dans le temps. Il peut aussi comprendre un mécanisme de rapport intégré qui permette au Centre du patrimoine mondial de surveiller de manière régulière les progrès aux niveaux national, sous-régional et régional.

Le Rapport périodique : une histoire



Qal'at al-Bahreïn – ancien port et capitale de Dilmun (Bahreïn)
©Azahar Photography/Shutterstock.com

La soumission de Rapports périodique a débuté en 1998. Aujourd'hui, plus de vingt ans après, le processus a gagné en maturité à la fois dans sa dimension et dans son exécution. C'est un processus majeur de la *Convention du patrimoine mondial*, un processus nécessaire pour que la *Convention* puisse continuer à protéger avec succès un patrimoine de valeur à destination de toute l'humanité, et à le transmettre aux générations futures.

Le premier cycle de soumission des Rapports périodiques

L'exercice mondial débute donc en 1998 avec le lancement du **premier cycle de soumission des Rapports périodiques**. Les États arabes furent les premiers à soumettre un rapport au Comité



La ville de pierre de Zanzibar (République-Unie de Tanzanie)
©Ash Gallery

en 2000, suivi de l'Afrique (2001), l'Asie et le Pacifique (2003), l'Amérique latine et les Caraïbes (2004) et l'Europe (2005) et l'Amérique du Nord (2006).

Au total, le Rapport périodique a été effectué pour 496 biens de 146 États parties lors de cet exercice.

À la fin du premier cycle de soumission des Rapports périodiques en 2007, le Comité du patrimoine mondial décida d'entreprendre une année de réflexion. Durant cette période, une évaluation générale du processus de soumission de Rapports périodiques dans toutes les régions et une évaluation des forces et des faiblesses du format adopté par le Comité du patrimoine mondial et du questionnaire développé par le Centre du patrimoine mondial fut effectuée.

Le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques

Après l'ajout de nombreuses améliorations au format du Rapport périodique, et notamment celle d'une transition numérique importante avec un questionnaire en ligne, **le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques** fut mis en chantier en 2008. Les États arabes, (2010) l'Afrique (2011), l'Asie et le Pacifique (2012), l'Amérique latine et les Caraïbes (2013) et l'Europe (2015) et l'Amérique du Nord (2014) ont soumis en ligne tour à tour leur rapport au Comité, ainsi que des Plans d'action régionaux et sous-régionaux.

Publications des premier et deuxième cycles de soumission des Rapports périodiques



Le Rapport périodique aujourd'hui : de nouveaux développements pour le troisième cycle

193 États parties et plus de 1000 biens du patrimoine mondial sont impliqués dans le processus de soumission de Rapports périodiques, qui en est maintenant à son troisième cycle.



Lors de chaque cycle, les points focaux et les gestionnaires de sites donnent leurs impressions sur l'exercice en lui-même. La mise en place d'une **Période de réflexion sur l'exercice de soumission des rapports périodiques (2015-2017)** a permis d'aborder les problèmes qui avaient été mis en lumière à l'issue du deuxième cycle. Un groupe d'experts en patrimoines culturel et naturel a été constitué pour simplifier et mettre à jour le format et le processus de soumission de Rapports périodiques. Cela s'est traduit par un grand nombre de changements et une large gamme d'améliorations et d'innovations.

Pour une grande part, ces mises à jour incluent : l'intégration d'une démarche de Développement durable, l'accent mis sur des synergies avec d'autres conventions et d'autres programmes relatifs au patrimoine mondial, et le développement d'indicateurs de suivi pour la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

Développement durable et Rapport périodique

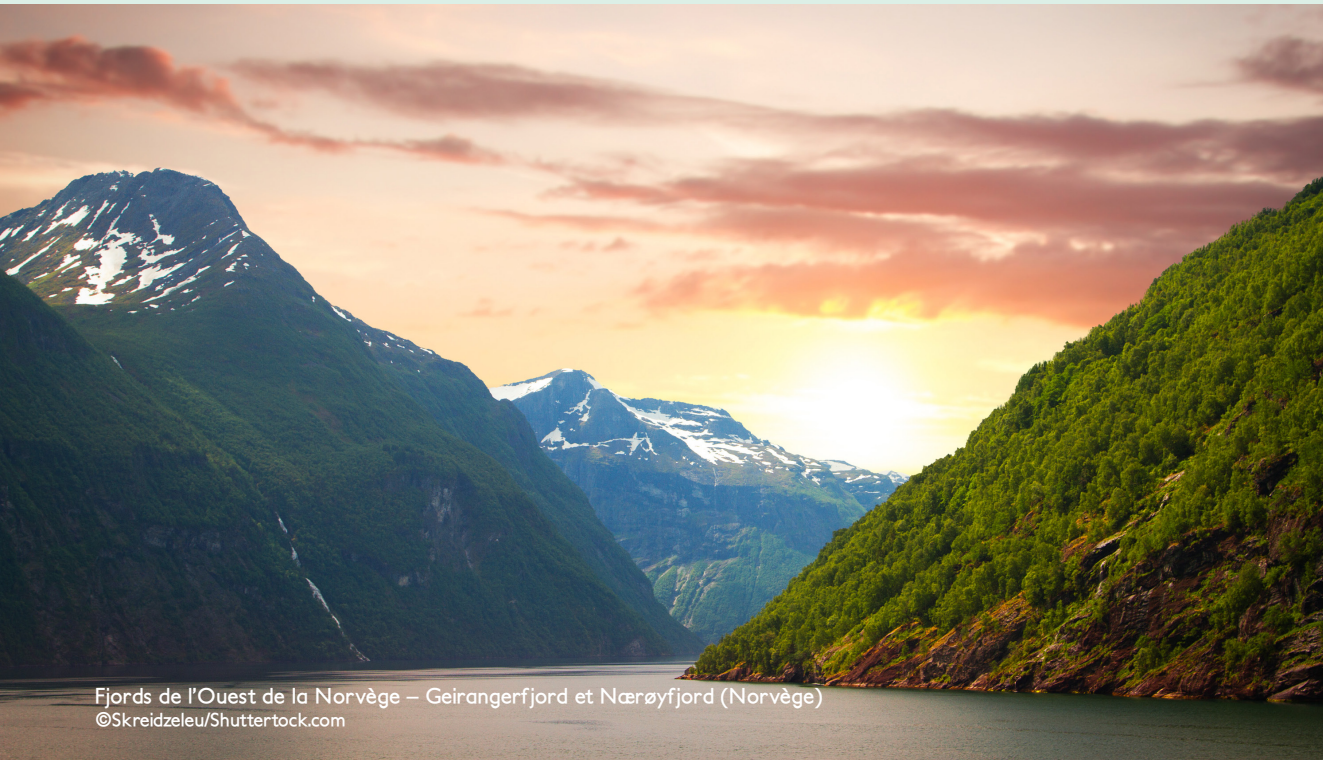


Sites archéologiques de l'île de Méroé (Soudan)
© UNESCO/Erika Locatelli

La préservation du patrimoine culturel et naturel mondial est nécessaire pour assurer un futur durable, et les biens du patrimoine mondial, qui représentent des exemples de lieux d'importance significative pour l'Humanité de par leur valeur universelle exceptionnelle, constituent une véritable plate-forme démontrant l'importance du patrimoine pour le développement durable.

Le patrimoine mondial contribue au développement durable de nombreuses façons. La préservation des ressources naturelles, et notamment de sites exceptionnels contenant les combinaisons de biodiversités terrestres et marines les plus riches, est bien évidemment une contribution fondamentale à la durabilité environnementale. D'un autre côté, le maintien en condition optimale des sites du patrimoine peut aider à la résolution des risques associés aux catastrophes naturelles et causées par l'humanité, que ce soit par une amélioration globale de la qualité de construction, par une limitation des conséquences négatives résultant de la dégradation de ressources naturelles, ou par d'autres moyens.





Fjords de l'Ouest de la Norvège – Geirangerfjord et Nærøyfjord (Norvège)
©Skreidzeleu/Shutterstock.com

Très souvent, les biens du patrimoine mondial peuvent se révéler un atout important pour le développement de l'économie, par l'attraction d'investisseurs et la constitution d'emplois locaux et stables, liés au tourisme, à la fréquentation du site, mais aussi à de nombreuses autres activités.

En outre, le patrimoine mondial a un rôle à jouer d'importance égale dans la promotion de la cohésion sociale, de la paix et de la sécurité. Ses sites peuvent apporter un bien-être spirituel par le biais de leurs extraordinaires caractéristiques esthétiques et spirituelles. Ils peuvent aussi permettre de se retrouver autour d'un bien commun et des valeurs communes en situation de conflit ou après un conflit, ce qui peut encourager la tolérance, le respect et la compréhension mutuelle.

► Patrimoine mondial et développement durable

Ces dernières années, de grands progrès ont été faits au niveau mondial pour faire reconnaître la nécessité de concevoir des avancées sociales et économiques durables et de les concrétiser en mesures de politiques générales. Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies, la **Politique sur le patrimoine mondial et le développement durable** (2015) a été adoptée afin d'orienter les processus relatifs à la *Convention du patrimoine mondial* et reflète une tendance générale visant à la rendre plus à même de répondre aux défis du vingt-et-unième siècle tout en s'alignant sur les accords multilatéraux.

L'objectif global de la **Politique sur le patrimoine mondial et le développement durable** est de fournir une aide appropriée aux États parties, aux praticiens, aux institutions, aux communautés et aux réseaux afin d'optimiser le potentiel des biens du patrimoine mondial et de celui du patrimoine en général afin de contribuer au développement durable. Cette visée devrait rendre la *Convention* plus efficace et plus adaptée, tout en respectant son but originel et sa mission de protection de la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial.

► Le développement durable dans le questionnaire du Rapport périodique

Le questionnaire du Rapport périodique du troisième cycle a entièrement intégré cette démarche de développement durable. La Section II comprend maintenant des questions clés demandant des renseignements sur la manière dont la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial contribue à la durabilité environnementale, à un développement social et un développement économique inclusifs et à favoriser la paix et la sécurité.

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 11

En adoptant l'Objectif de développement durable 11, les pays se sont engagés à «faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables». Dans le cadre de cet objectif, la Cible 11.4 vise à «renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial».



LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

Le 1er janvier 2016, les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les leaders mondiaux en septembre 2015 lors d'un sommet historique des Nations unies sont officiellement entrés en vigueur. C'est un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et s'assurer que tous puissent profiter de la paix et de la prospérité.

Encouragés par le succès des Objectifs du millénaire pour le développement, les ODD incluent de nouveaux secteurs, comme notamment le changement climatique, les inégalités économiques, l'innovation, la consommation durable, la paix et la justice. Les objectifs sont interconnectés : la réussite de l'un d'eux implique souvent de s'attaquer à des questions communément associées à un autre objectif.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En reposant sur le partenariat et le pragmatisme, les ODD visent à faire dès maintenant les bons choix pour améliorer, de manière durable, le sort des générations futures. Ils proposent à chaque pays une marche à suivre et des cibles claires, en accord avec ses priorités et les défis écologiques globaux.

(Source: <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>)

Les synergies avec d'autres conventions dans le Rapport périodique

Le questionnaire du Rapport périodique du troisième cycle comprend désormais une série de questions sur d'autres conventions liées à la culture et à la biodiversité, et intègre des questions pertinentes sur l'usage de deux des recommandations clés de l'UNESCO : la Recommandation de 1972 concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel, et la Recommandation concernant le paysage urbain historique. Dans la Section II du questionnaire, les gestionnaires de sites sont invités à fournir des informations sur la coopération avec les différents instruments de conservation et sur la façon dont la multiplicité des protections est gérée pour assurer la conservation du patrimoine.

Synergies entre les conventions UNESCO de la Culture

- Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)

Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé

- Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)
- Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)

Synergies entre les conventions relatives à la biodiversité

- Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)
- Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA)
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)
- Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)



Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé



Convention pour la lutte contre le trafic illicite des biens culturels



Convention du Patrimoine mondial



La protection du patrimoine culturel subaquatique



Patrimoine culturel immatériel



Diversité des expressions culturelles

SYNERGIES AVEC D'AUTRES CONVENTIONS

Depuis l'adoption de la *Convention du patrimoine mondial* en 1972, un certain nombre de conventions internationales protégeant le patrimoine culturel et naturel a été signé. Pour la plus grande part, ces conventions couvrent des secteurs spécifiques requérant une attention particulière, ou des problèmes émergents qui ne sont pas complètement pris en compte par la *Convention du patrimoine mondial*.



Le Comité du patrimoine mondial reconnaît l'intérêt d'améliorer les synergies avec ces conventions. Tous les ans, le Centre du patrimoine mondial effectue donc son rapport au Comité du patrimoine mondial à propos des synergies existantes avec les conventions portant sur les cultures et la biodiversité.

En travaillant ensemble, en promouvant la coordination et le partage d'informations, ces conventions peuvent avoir un meilleur impact et veiller à ce que le patrimoine, culturel comme naturel, tire avantage des meilleures mesures de protection possibles.

Plus d'informations sur : <http://whc.unesco.org/fr/synergies>



Convention sur la
diversité biologique

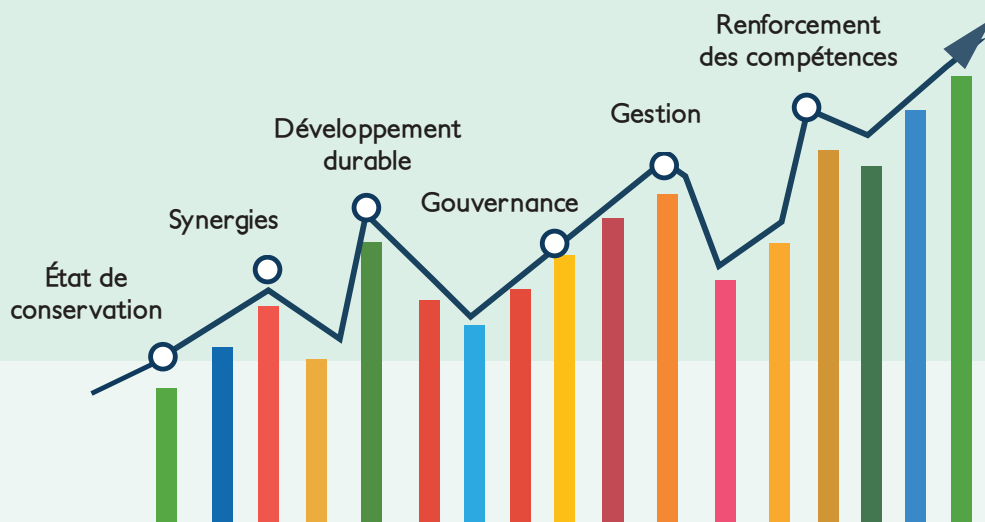


Les Indicateurs de suivi pour le troisième cycle de Rapports périodiques

Un nouveau cadre d'indicateurs de suivi a été développé pour le troisième cycle et va permettre de mesurer les évolutions et les développements dans la conservation du patrimoine mondial. Ce cadre d'indicateurs de suivi adopté pour le troisième cycle de Rapports périodiques est structuré autour des six thèmes essentiels du Rapport périodique : état de conservation des biens du patrimoine mondial, gestion, gouvernance, synergies, développement durable et renforcement des compétences.

Indicateurs de suivi

1. **État de conservation des biens du patrimoine mondial** : évaluer les évolutions dans le temps des statuts et tendances des biens de VUE et des facteurs affectant ces biens ; l'intégrité et l'authenticité du site.
2. **Gestion** : mesurer l'efficacité de la gestion du site et l'adéquation des ressources humaines et financières et du budget.
3. **Gouvernance** : mesurer l'adéquation du cadre juridique de protection du patrimoine, la nature et le l'implication des acteurs essentiels (la transparence des processus), le(s) plan(s) d'action destiné(s) à promouvoir le patrimoine, la législation de protection du patrimoine.
4. **Synergies** : mesurer l'existence de synergies avec d'autres conventions culturelles ou relatives à la biodiversité et des instruments normatifs.
5. **Développement durable** : mesurer si l'application de la *Convention* contribue à la durabilité environnementale, à un développement économique et un développement social inclusifs, et si elle favorise la paix et la sécurité.
6. **Renforcement des compétences** : les indicateurs mesurant l'existence, l'efficacité des stratégies et programmes de développement des compétences ainsi que la participation à ces stratégies et programmes.





Portovenere, Cinque Terre et les îles
Palmaria, Tino et Tinetto (Italie)
©Luciano Mortula - LGM/Shutterstock.com

Comment sont compilés les Rapports périodiques ?



Les Rapports périodiques sont compilés à partir des informations rassemblées par un questionnaire en ligne en deux parties, la **Section I** (au niveau national) et la **Section II** (au niveau du bien).

Le questionnaire est un outil dynamique et traite automatiquement certaines données au fur et à mesure de la progression globale, générant des tableaux d'informations et des conclusions basées sur ces données.

Pour cette raison, bien que vous puissiez préparer vos réponses hors-ligne en amont, vous ne pouvez compléter le questionnaire que dans son format électronique.

Pour plus d'informations sur le questionnaire, merci de consulter la page 42.

Qui effectue le rapport ? Où le soumettre ? Et quand ?

Calendrier des Rapports périodiques par région : troisième cycle 2018 – 2024

Région	Reporting period	Année d'étude des Rapports régionaux par le Comité du patrimoine mondial	Nombre d'États parties impliqué (en 2018)
États arabes	2018 - 2019	2020	18
Afrique	2019 - 2020	2021	35
Asie et Pacifique	2020 - 2021	2022	36
Amérique latine et Caraïbes	2021 - 2022	2023	28
Europe et Amérique du Nord	2022 - 2023	2024	50

Tous les États parties à la *Convention du patrimoine mondial* et tous les biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont impliqués dans l'exercice de soumission des rapports périodiques.

Ces rapports sont ensuite présentés au Comité du patrimoine mondial lors de sa session annuelle. Les précédents rapports présentés au Comité pour chaque région peuvent être consultés à cette adresse : <http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>.



LE COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Le Comité du patrimoine mondial est l'organe décisionnel pour toutes les questions relatives au patrimoine mondial. Il est constitué de représentants de vingt-et-un des États parties à la Convention élus par l'Assemblée générale de la Convention.

Le rôle du Comité du patrimoine mondial est de :

- ▶ Identifier sur la base des listes indicatives et des propositions d'inscription soumises par les États parties, les biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle qui seront protégés au titre de la Convention et inscrire ces biens sur la Liste du patrimoine mondial;
- ▶ Veiller à l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial à travers les processus de Suivi réactif et des Rapports périodiques ;
- ▶ Décider quels biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont à inscrire ou à retirer de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- ▶ Décider si un bien doit être retiré de la Liste du patrimoine mondial ;
- ▶ Définir la procédure d'examen des demandes d'assistance internationale et procéder aux études et aux consultations qu'il juge nécessaires avant de prendre une décision ;
- ▶ Déterminer comment utiliser au mieux les ressources du Fonds du patrimoine mondial pour aider les États parties à protéger leurs biens de valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Passer en revue et évaluer périodiquement la mise en œuvre de la Convention ;
- ▶ Réviser et adopter les Orientations.

Les rôles et les responsabilités



Qui sont les acteurs du processus de soumission de Rapports périodiques ?

◆ Les gestionnaires de sites du patrimoine mondial

Il s'agit des professionnels en charge direct de la conservation du patrimoine et de la gestion des biens du patrimoine mondial, sous la supervision du point focal national. Les gestionnaires de sites complètent la Section II du questionnaire (supervisée par les points focaux nationaux).

◆ Les points focaux nationaux

Dans le cadre du processus de soumission de Rapports périodiques, chaque État possède un point focal du patrimoine mondial qui suit les activités relatives à la *Convention* ayant lieu au sein du pays et assure la transmission des informations entre celui-ci et le Centre du patrimoine mondial.

◆ Les États parties à la *Convention du patrimoine mondial*

Une des obligations des États parties ayant ratifié la *Convention du patrimoine mondial* est de communiquer régulièrement au Comité sur l'état de conservation de leurs biens du patrimoine mondial. Les États parties dirigent le processus de soumission de Rapports périodiques dans leur pays par le biais de leurs points focaux nationaux au patrimoine culturel et/ou naturel.

◆ La société civile et les communautés locales

Lors de la rédaction des rapports, les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites sont invités à consulter et à faire activement participer la société civile et les communautés locales au processus.

◆ Les Centres de catégorie 2 spécialisés dans le patrimoine mondial

Les Centres et les instituts de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO et les réseaux UNITWIN/Chaires UNESCO en lien avec le secteur de la culture jouent un rôle important au sein de leur région respective dans le processus de soumission de Rapports périodiques. Ils initient et organisent les événements et les activités de renforcement des compétences portant sur la sensibilisation et le partage de l'expertise. Ils sont compétents pour faciliter le travail en réseau dans les régions et assurer la coopération avec les bureaux régionaux de l'UNESCO. Ils représentent dans les régions le contact principal avec le Centre du patrimoine mondial. Leur expertise professionnelle et académique pour tout ce qui concerne les questions en lien avec les Rapports périodiques en fait un important groupe d'experts à consulter.

◆ Les bureaux hors-Siège de l'UNESCO

Avec ses bureaux hors-Siège, l'UNESCO développe des stratégies, des programmes et des activités en consultation avec les autorités nationales et ses autres partenaires. Dans le cadre du processus de soumission de Rapports périodiques, les bureaux hors-Siège de l'UNESCO peuvent faciliter l'exercice dans leur région et aider à la coordination entre le Centre du patrimoine mondial, les points focaux nationaux, les gestionnaires de sites, les Centres de catégorie 2 et les autres acteurs clés dans la région.

◆ Le Centre du patrimoine mondial

Le Centre du patrimoine mondial pré remplit les Sections I et II et coordonne l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Le Centre fournit une assistance technique aux États parties et aux gestionnaires de sites dans la préparation des rapports.

Sur la base des informations fournies par les rapports des pays, le Centre du patrimoine mondial rédige les Rapports régionaux pour les États parties et le Comité du patrimoine mondial. Ces rapports reflètent pour chaque région les problématiques dominantes et fournissent des recommandations et des mesures à mettre en place afin d'éliminer les conséquences négatives potentielles et les détériorations des sites qui peuvent en résulter.

Le Centre du patrimoine mondial a aussi un rôle de facilitateur, encourageant le partage d'expérience et les bonnes pratiques entre les États parties, et organisant des activités de renforcement des compétences pour les gestionnaires de sites et les autres acteurs clés, par exemple les Centres de catégorie 2.

◆ Le Comité du patrimoine mondial

Le Comité du patrimoine mondial examine et donne suite aux Rapports périodiques des États parties. En outre, le Comité (via le Secrétariat) fournit une aide pour toutes les tâches en lien avec les rapports et facilite l'application des stratégies des rapports périodiques régionaux. Sur la base des rapports par région de l'état du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial transmet des recommandations aux États parties et formule les orientations de ses politiques et de sa future activité décisionnelle. Enfin, Le Comité intègre ces résultats et ses conclusions dans ses rapports à destination de la Conférence générale de l'UNESCO.

◆ Les Organisations consultatives

Les Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial – L'ICOMOS, l'ICCROM et l'UICN – s'impliquent activement dans la compilation des rapports régionaux et nationaux et dans la formulation des Plans d'action. Ils fournissent leur aide et leur expertise pour une mise en œuvre efficace des Plans d'action régionaux et participent à l'amélioration du questionnaire.



“

L'exercice de soumission des Rapports périodiques est une excellente occasion de mettre entre parenthèses la routine quotidienne et d'effectuer une évaluation sincère de l'état de conservation du site. Cela inclut de faire état des risques actuels ou potentiels et des mécanismes mis en place pour y remédier. L'exercice est particulièrement efficace lorsqu'il fait participer toutes les institutions concernées comme le Bureau de conservation

d'État, les universités, ou encore les départements du tourisme ou de construction.

”

Patricia Alberth,
Ville de Bamberg, Allemagne

“

En tant que gestionnaire de site, protéger un des plus beaux endroits sur Terre est un honneur pour moi. Ce n'est pas seulement transmettre intact les fantastiques récifs Tubbataha à la génération suivante, c'est aussi transmettre ce sentiment particulier d'amour et de responsabilité pour cet élément incroyable de notre patrimoine mondial. Je pense que le Rapport périodique est un excellent moyen d'intégrer la communauté internationale à la recherche de solutions aux enjeux de conservation auxquels font face nos sites. Il permet un partage de bonnes pratiques, un soutien mutuel et, en permettant au Centre du patrimoine mondial de suivre le progrès de la conservation des sites, il nous donne la possibilité de contrer les défis de la conservation.

Angelique Songco,
les Récifs de Tubbataha, Philippines



”

“

En ma qualité de gestionnaire de site du patrimoine mondial des Villages historiques de Shirakawa-go et Gokayama, je travaille en étroite collaboration avec les habitants, je les aide à développer leur indépendance et leurs responsabilités en tant que principaux gardiens du site, et à comprendre la valeur de leur bien. Je les conseille aussi dans le domaine de la conservation pour protéger l'authenticité matérielle de leur patrimoine.

”

Keita Matsumoto,
Villages historiques de Shirakawa-go et Gokayama, Japon



“

Être un gestionnaire de site du patrimoine mondial, cela signifie se trouver en première ligne dans la protection de l'un des plus beaux endroits sur Terre. Je suis responsable de la gestion quotidienne du département du patrimoine mondial de la Zone de conservation de Ngorongoro, et cela implique de travailler avec des acteurs du patrimoine à tous les niveaux : des communautés locales aux experts du patrimoine, des représentants gouvernementaux aux partenaires locaux, régionaux et internationaux.

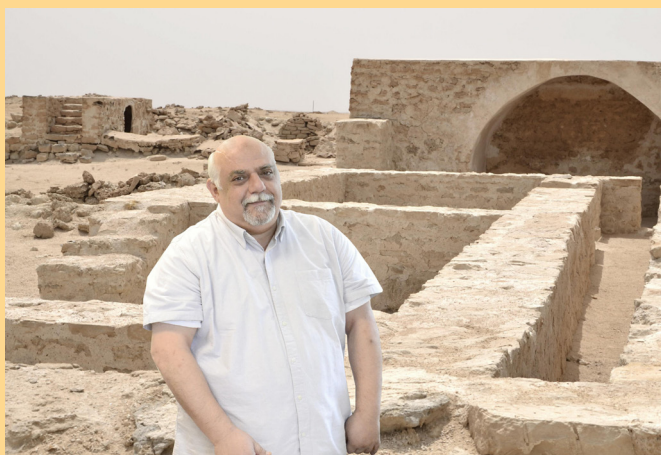


”

Joshua Mwankunda,
Zone de conservation de Ngorongoro,
République-Unie de Tanzanie

“

Une conservation et une gestion efficaces sont des éléments primordiaux pour sauvegarder notre patrimoine historique et archéologique. Le Rapport périodique nous permet de développer des actions pour ralentir les dommages et les dégradations, de comprendre les menaces naturelles ou humaines affectant le site, d'identifier les formes et les causes des dommages affectant le lieu archéologique, et donc d'aider à préserver l'authenticité et l'intégrité du site et de nous permettre de transmettre dans les meilleures conditions notre patrimoine à la prochaine génération.



”

Mohammad Homam Zaim,
Site archéologique d'Al Zubarah, Qatar

“

Pour moi, être une gestionnaire de site implique d'œuvrer en vue d'une conservation adéquate de la zone protégée tout en sensibilisant la société sur celle-ci. Il est important de communiquer sur les problèmes de conservation affectant mon site, car c'est un moyen de rendre visible les pressions et les difficultés rencontrées afin de pouvoir travailler à les résoudre. C'est l'opportunité de partager son expérience de gestion de site et de travailler avec les autres gestionnaires et organisations en vue de solutions communes.



”

Nianza Angulo,
Parc national de Los Katíos, Colombie



“

Être une gestionnaire de site, cela signifie contribuer au patrimoine afin que mes enfants et les futures générations puissent aussi en profiter. Cela signifie travailler pour la préservation de notre planète et son patrimoine. Comme le dit ce vieux proverbe indien : « Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

Effectuer ce rapport sur les problèmes de conservation au sein de mon site est important en cela qu'il offre l'opportunité de partager des savoirs et des expériences, et d'améliorer la gestion de notre propre bien.

”

Paola Andrea Rojas Malagón,
Sanctuaire de faune et
de flore de Malpelo, Colombie





Partie 2 : Le questionnaire Contenu et format

Parc national de Los Glaciares (Argentine)
©Galyna Andrushko/Shutterstock.com

Quelles informations sont demandées ?

Rapport Périodique Questionnaire

La Section I traite de la mise en œuvre de la au niveau national. Elle rassemble des informations au niveau gouvernemental sur toutes les mesures administratives et législatives mises en place pour la protection du patrimoine culturel et naturel pour chaque pays. Les questions concernent tous les patrimoines, mais plus spécifiquement le patrimoine mondial. Cette section est remplie par les points focaux nationaux de chaque État partie.

QUESTIONS PRE-REMPLIES

Le Centre du patrimoine mondial pré remplit le questionnaire avec les informations contenues dans sa base de donnée. Pour la Section II, cela inclut les facteurs affectant les biens notifiés lors des cycles précédents, des actions de protection etc.

Section II Cette section du questionnaire rassemble des renseignements sur l'état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial. En tant que gestionnaire de site, vous participez à la rédaction de la Section II. En pratique, cette section a pour thème une vaste gamme de problématiques liées à la conservation, à la protection et à la gestion d'un bien du patrimoine mondial.

Vous pouvez consulter une version de démonstration de ce questionnaire en cliquant sur le lien suivant :



<http://whc.unesco.org/fr/prcycle3/>

Quels sont les types de questions rencontrés dans la Section II ?

La section II est divisée en quinze parties, quinze « chapitres », contenant des questions en lien avec l'état de conservation de biens spécifiques du patrimoine mondial, ainsi qu'avec des objectifs plus généraux du patrimoine mondial comme l'éducation et la sensibilisation. Vous trouverez ci-après une présentation complète de ce format.

1. Données sur le bien du patrimoine mondial

Dans ce chapitre, vous fournirez des informations ou confirmerez des réponses pré-remplies (par le Centre du patrimoine mondial) sur des renseignements de base de votre bien (nom, année d'inscription, coordonnées géographiques, présence sur les réseaux sociaux). Vous devrez aussi fournir des informations sur les acteurs impliqués dans la rédaction du rapport (organisations, entités, etc.).

2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé

Ce chapitre traite des possibles synergies et coopérations avec d'autres conventions et programmes (de l'UNESCO ou autres) applicables à votre bien.

3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Le chapitre 3 rassemble des informations sur les attributs de la valeur universelle exceptionnelle (VUE), leur état actuel et la tendance évolutive de cet état depuis le dernier cycle de Rapports périodiques.

4. Facteurs affectant le bien

Il s'agit du chapitre le plus vaste, il collecte des informations très importantes sur les facteurs ayant un impact ou pouvant fortement avoir un impact sur votre bien, que ce soit positivement ou négativement. Une large gamme de facteurs est présentée afin de refléter les facteurs pouvant affecter n'importe quel type de patrimoine mondial. Ainsi, vous remarquerez que tous les facteurs ne sont pas applicables à votre bien.

5. Protection et gestion du bien

Ce chapitre invite à fournir des renseignements sur les questions pratiques de la gestion de votre bien et sur l'efficacité de la protection, de la gestion et du suivi de sa valeur universelle exceptionnelle. Les questions de ce chapitre concernent surtout les frontières du bien du patrimoine mondial et sa zone tampon, si celles-ci sont bien connues et bien identifiées et si elles permettent de maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien de manière adéquate. Vous serez aussi amené à décrire la législation et les autres mesures mises en place pour protéger le bien du patrimoine mondial.

6. Ressources financières et humaines

Dans ce chapitre, vous exposerez les sources de financement disponibles pour la conservation et la gestion de votre bien, indiquerez si votre budget pour les besoins en gestion est adéquat, et fournirez des informations sur les ressources humaines disponibles et les niveaux de renforcements des compétences existants.

7. Études scientifiques et projets de recherche

Le chapitre 7 vous invite à vous prononcer sur l'existence et l'efficacité du savoir (scientifique et traditionnelle) disponible à propos des valeurs et des attributs du bien du patrimoine mondial et sur l'existence éventuelle de programmes de recherche dirigés vers les besoins en gestion et/ou vers l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

8. Éducation, information et sensibilisation

Le chapitre 8 rassemble des informations sur l'existence et l'efficacité de l'éducation au patrimoine et des programmes de sensibilisation sur votre site, et plus généralement des services dédiés à l'éducation, à l'information, à l'interprétation et à la sensibilisation.

9. Gestion des visiteurs

Le chapitre 9 rassemble des informations sur les activités de tourisme et la gestion des visiteurs sur votre site. Vous serez amené à fournir des renseignements concernant les mesures de sécurité mises en place pour une bonne gestion du tourisme, et si celle-ci permet de maintenir l'intégrité de la valeur universelle exceptionnelle de votre bien. Des informations sur la contribution des revenus du tourisme (entrées, charges, permis) à la gestion du bien du patrimoine mondial vous seront aussi demandées. Enfin, certaines questions concernent l'équilibre à trouver entre l'accueil des visiteurs et la capacité à maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial, cela dans le

but d'analyser dans quelle mesure le secteur du tourisme coopère avec les gestionnaires de sites.

10. Suivi

Les questions de ce chapitre portent sur l'existence de programmes et d'indicateurs de suivi pour votre bien, et, le cas échéant, sur l'application éventuelle de décisions du Comité relatives à votre bien.

11. Évaluation des principaux besoins de gestion

Le chapitre 11 liste automatiquement tous les besoins de gestion nécessitant des actions supplémentaires qui ont été soulignés dans cette section du Rapport périodique.

12. Résumé et conclusions

Le chapitre 12 souligne les facteurs positifs et négatifs les plus importants (jusqu'à un maximum de dix de chaque) que vous avez mis en évidence dans cette section du Rapport périodique.

13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial

Le chapitre 13 rassemble des informations sur les conséquences de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en relation avec plusieurs thématiques, et particulièrement avec la Politique du patrimoine mondial et du développement durable (adopté en 2015).

14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

Le chapitre 14 vous offre l'opportunité de donner un exemple de bonne pratique de protection, d'identification, de conservation et de préservation du patrimoine mondial ayant cours sur votre site.

15. Évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

Le chapitre 15 vous permet de donner votre avis sur le format, le contenu et le processus de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, notamment sur la manière dont sont utilisés les données générées automatiquement ainsi que les conseils et l'aide apportées aux acteurs interrogés.

Où trouver les informations pertinentes ?

Beaucoup d'informations utiles pour compléter le Rapport périodique peuvent être trouvées à partir de la page d'accueil du [Centre du patrimoine mondial](https://whc.unesco.org/fr/).

<https://whc.unesco.org/fr/>

The screenshot shows the UNESCO World Heritage Centre website. At the top, there is a navigation bar with the UNESCO logo, language options (English, Français), and a search bar. Below the navigation bar, there is a large banner image of a lake and mountains. The main content area is divided into several sections: 'Nouvelles et événements' (News and Events) featuring a colorful illustration of marine life and a headline about a new artwork inspired by World Heritage; 'Événements' (Events) listing upcoming events such as the 42nd session of the World Heritage Committee; 'Raccourcis' (Shortcuts) providing quick links to various sections; 'En action' (In Action) showing images of various heritage sites; and 'Publications' (Publications) listing recent publications. The page is organized into a grid layout with clear navigation menus at the top.

Sur cette page, vous aurez accès :

- À des informations concernant tous les biens du patrimoine mondial.
- Informations concernant chaque bien du patrimoine mondial
- Au questionnaire du troisième cycle
- Aux rapports sur l'état de conservation des biens
- Aux décisions du Comité du patrimoine mondial
- Aux dernières nouvelles et informations concernant le Rapport périodique

► Les informations concernant l'ensemble des biens du patrimoine mondial.

<https://whc.unesco.org/fr/list/>

UNESCO English Français Aidez maintenant ! S'identifier 115 271 membres

Actualités La Liste Le patrimoine mondial Activités Publications Partenariats Outils pratiques Rechercher

UNESCO » Culture » Centre du patrimoine mondial » La Liste » La Liste du Patrimoine mondial

Stratégie globale
Créer
Processus en amont
Listes indicatives
Propositions d'inscription à la liste du patrimoine mondial
La Liste du Patrimoine mondial
Nouveaux biens inscrits
Carte interactive
Patrimoine mondial en péril
La Liste en péril
Belles réussites

Faites un don
Donnez maintenant et aidez à préserver les sites du patrimoine mondial

Rechercher dans la Liste
Avancée

Rechercher

Liste du patrimoine mondial

Plen écran Fermer la carte

Classé par
Pays Région Années Nom du bien Synergy protection
A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

Les sites du patrimoine mondial dans d'autres formats
RSS XML KML XLS

Statistiques globales
Statistiques sur la Liste du patrimoine mondial

Légende
Catégorie du bien
Culturel Naturel Mixte
Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril
Culturel Naturel Mixte

Commander la carte du patrimoine mondial
La carte grand format en couleurs, 78cm par 50cm, est disponible en version française, anglaise et espagnole.
Commander la Carte

Résultat Vues

1073 Biens	37 Transfrontaliers	2 Délistés	54 En péril	832 Culturels	206 Naturels	35 Mixtes	167 Etats parties
------------	---------------------	------------	-------------	---------------	--------------	-----------	-------------------

Afficher par : pays

Afghanistan
Minaret et vestiges archéologiques de Djâm
Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamian

Afrique du Sud
Parc de la zone humide d'Simangaliso
Robben Island
Sites des hominides fossiles d'Afrique du Sud
Parc Maloti-Drakensberg
Paysage culturel de Mapungubwe
Aires protégées de la Région Florale du Cap
Dôme de Vredesfontein
Paysage culturel et botanique du Richtersveld
Paysage culturel des #Khomani

Albanie
Butrint
Centres historiques de Berat et de Gjirokastra
Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe

Sur cette page, vous pourrez consulter :

- La liste complète des biens du patrimoine mondial (par région, pays ou année d'inscription) ;
- Les biens par critère d'inscription ;
- Les biens par thème (villes, paysages culturels, marins et côtier, etc.).

► Informations concernant chaque bien du patrimoine mondial

<http://whc.unesco.org/fr/list/>

The screenshot shows the UNESCO World Heritage Centre website for the Brimstone Hill Fortress National Park. The page is in French and includes a search bar, navigation menu, and a list of documents. Callouts highlight specific sections:

- Situation géographique**: A map showing the location of the park in Saint Kitts and Nevis.
- Cartes**: A table listing maps of the property.
- Décision 38COM8E**: A detailed view of the decision adopted by the Committee at its 38th session.

Année	Document
1999	Dossier d'inscription 910 (11 MB)
1999	Évaluation de l'organisation consultative (ICOMOS)
1999	Carte
1999	Map showing the inscribed property: Brimstone Hill Fortress National Park
2015	38COM 8E - Adoption des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle
1999	Report of the 23rd Session of the Committee
1999	23COM VIII.C.1 - Parc national de la forteresse de Brimstone Hill (Saint-Kitts-et-Nevis)

Carte	Titre
1999	Map showing the inscribed property: Brimstone Hill Fortress National Park

Décision 38COM8E

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-15/39.COM/8E.Rev,
2. Félicite les Etats Parties pour l'excellent travail accompli dans l'élaboration de Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour les biens du patrimoine mondial dans leurs territoires ;
3. Adopte les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, telles que présentées dans l'Annexe du document WHC-15/39.COM/8E.Rev, pour les biens du patrimoine mondial suivants :

Sur cette page, vous pourrez consulter :

- Une description du site, une déclaration de valeur universelle exceptionnelle, une galerie de photographies, etc. ;
- Des cartes du bien ;
- Les décisions du Comité concernant le bien.

► Le questionnaire du troisième cycle

<http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>

UNESCO English Français Aidez maintenant !

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Convention du patrimoine mondial

Actualités La Liste Le patrimoine mondial Activités Publications Partenariats Outils pratiques Rechercher

UNESCO » Culture » Centre du patrimoine mondial » Le patrimoine mondial » Rapports et suivi » Rapport périodique

La Convention

- Texte de la Convention
- Orientations

Le Comité

- Décisions du Comité

L'Assemblée générale

- Réunions statutaires

Les États parties

Le Centre

- Emplois & Stages
- Qui fait quoi

Les Organisations consultatives

Fonds

- Fonds du patrimoine mondial
- Règlement financier
- Assistance internationale

Rapports et suivi

- État de conservation
- Rapport périodique**
 - Questionnaires 2018-2024
 - Questionnaires 2008-2015
 - Liste de facteurs affectant les biens
 - Suivi réactif

L'emblème du patrimoine mondial

- Afrique
- États arabes
- Asia & Pacific
- Europe & North America
- Latin America and the Caribbean

Donate Now

Donate now and help preserve World Heritage sites

5 May 2018

Rapport périodique

Le questionnaire du troisième cycle du Rapport périodique (2018-2024)

Cycle 3 (2018-2015)

Rapport Périodique Questionnaire

Mechanisms of the World Heritage Convention to submit to the World Heritage Convention in

Sur cette page, vous pourrez consulter :

- Le questionnaire du troisième cycle ;
- Les résultats du deuxième cycle de Rapports périodiques ;
- Les résultats du premier cycle de Rapports périodiques.

► Les rapports sur l'état de conservation des biens

<http://whc.unesco.org/fr/soc/>

UNESCO English Français Aidez maintenant ! S'identifier 115 271 membres

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Convention du patrimoine mondial

Actualités La Liste Le patrimoine mondial Activités Publications Partenariats Outils pratiques

UNESCO » Culture » Centre du patrimoine mondial » Le patrimoine mondial » Rapports et suivi » État de conservation

Système d'information sur l'état de conservation (SOC)

Conserver et transmettre aux générations futures

Created with the support of Seema Alasm UN Volunteers Programme

1 Suivi Menaces Statistiques Cartes Facteurs de Risque Partenaires

Outils utiles et d'orientation

Outils utiles et notes de conseil

- PDF Note d'orientation pour la rédaction des États de conservation soumettés pour le retrait des biens de la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- PDF Guide de l'ECNOM pour les documents d'état de conservation soumettés pour le retrait des biens de la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- PDF Note consultative de l'UNESCO sur le patrimoine mondial - l'indication de l'importance

Manuels de référence

- PDF Générer le patrimoine mondial culturel
- PDF Générer le patrimoine mondial naturel
- PDF Générer les risques de catastrophe pour le patrimoine mondial

Cahiers

- PDF Suivre l'état du patrimoine mondial (évaluation en anglais)
- PDF Changement climatique et patrimoine mondial
- PDF Travaux à l'outil d'analyse de notre patrimoine

Quelques Recommandations / Politiques / Stratégies et Déclarations utiles

Biens par année

Répartition des biens examinés depuis 1979, par région

Répartition des biens examinés depuis 1979, par catégorie de patrimoine

Tous les biens examinés en 2017

Sur cette page, vous pourrez consulter :

- Tous les rapports sur l'état de conservation des biens examinés par le Comité du patrimoine mondial (et les décisions afférentes) ;
- Des outils et des aides utiles (de l'aide et des conseil pertinents, des manuels de référence, la série des Cahiers) ;
- Des statistiques sur la conservation du patrimoine mondial depuis 1979 ;
- La liste des facteurs/menaces affectant les biens du patrimoine mondial (au niveau des sites et au niveau mondial).

► Les décisions du Comité du patrimoine mondial

<http://whc.unesco.org/fr/decisions/>

Décisions en cours

- Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible (28 COM 13.1)
- Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial (26 COM 9)
- Décisions de Cairns - Travaux des groupes de réforme du patrimoine mondial (24 COM VI)

Décisions des sessions ordinaires du Comité du patrimoine mondial

Sessions	An
42 COM	2018
41 COM	2017
40 COM	2016
39 COM	2015
38 COM	2014
37 COM	2013
36 COM	2012

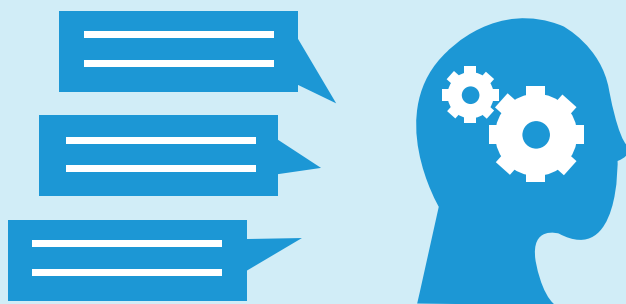
Décisions par thème

- Administration du budget
- Renforcement des capacités de communication
- communautaire de
- conservation de la
- crédibilité de la Liste du patrimoine
- Inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial
- Assistance internationale
- Liste du patrimoine mondial en péril
- Directives opérationnelles
- valeur universelle exceptionnelle d
- partenariats de
- rapports périodiques
- Surveillance renforcée
- Rapports Listes indicatives
- méthodes de travail et les outils de
- Convention du patrimoine mondial

Sur cette page, vous pourrez consulter :

- Les décisions du Comité du patrimoine mondial (par an, par session, par thème) ;
- Les résolutions de l'Assemblée générale ;
- Les décisions historiques.

Ce qu'il faut savoir



Il n'y a pas de mauvaises façons de préparer la rédaction de son rapport, cependant, il y a quelques principes directeurs à ne pas négliger avant de se plonger dans l'exercice !



La gestion du temps – compléter le Rapport périodique nécessite de rassembler un grand nombre d'informations concernant votre bien. Gardez-vous suffisamment de temps pour cela. Plus vous avez d'informations disponibles et accessibles, plus le questionnaire est rapide à remplir.



La préparation – cela inclut la familiarisation avec les supports d'aide et les supports didactiques, la participation à des sessions d'informations tenues par vos autorités nationales, par les Centres de catégorie 2, par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, etc., la consultation des précédents rapports de votre site (s'ils existent), la tenue de recherches, l'identification et la gestion de problèmes émergents avec votre équipe et avec des experts du patrimoine, la consultation des communautés locales et des acteurs clés, la compilation de la documentation et enfin la prise de contact avec votre point focal national.



La saisie des données – le questionnaire doit être complété en ligne. Cela peut se faire en plusieurs sessions. Vous pouvez décider de préparer vos réponses en amont en téléchargeant le questionnaire au format Word, ce qui peut servir de fichier de sauvegarde, particulièrement en cas de problème de connexion.



Aide – Le questionnaire du Rapport périodique a été conçu pour être le plus explicite et le plus simple d'utilisation possible. Beaucoup de questions comportent une fonction d'aide qui a été augmentée et développée pour le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques.



Glossaire – Un glossaire des termes utilisés avec leur explication est aussi disponible pour faciliter la compréhension.

Assistance - Avec un questionnaire de cette ampleur, couvrant autant d'enjeux, destiné à autant de personnes pour qui le français et l'anglais ne sont pas la langue maternelle, il est probable que vous rencontriez des problèmes de compréhension ! Le Centre du patrimoine mondial a développé une gamme d'outils pour vous assister dans cette situation :



- Fonction d'aide
- Foire aux questions (voir page 61)
- Tutoriels vidéo

Autrement, il est possible de demander de l'aide à votre point focal national ou au Centre du patrimoine mondial: wh-periodicreporting@unesco.org



Les problèmes techniques – Pour tous les problèmes techniques, consultez la foire aux questions, ou notifiez le Centre du patrimoine mondial:

wh-periodicreporting@unesco.org

Guide technique

Différents types de questions

Le questionnaire comprend quatorze principaux types de questions :

1. **Confirmation** – validez ou mettez à jour les informations pré remplies en choisissant l'option appropriée et en remplissant si nécessaire la zone de texte.
2. **Choix unique** – Choisissez la réponse appropriée (une seule réponse possible) et/ou remplissez le champ « Autre » le cas échéant.
3. **Cases multiple** – Choisissez les réponses appropriées (plusieurs réponses possibles) et/ou remplissez le champ « Autre » le cas échéant.
4. **Échelles de notation** – Notez l'affirmation proposée sur la base du barème indiqué.
5. **Éléments à fournir** – Remplissez les champs demandés et ajoutez autant d'éléments que nécessaire.
6. **Questions ouvertes** – Répondez à la question sous la forme d'un court texte.
7. **Pourcentages** – Indiquez une valeur en pourcentage pour chaque catégorie. Si demandé, le total de la colonne ou de la ligne, selon la description fournie dans la question, doit atteindre 100%.
8. **Grille (Combinaison de questions)** – Les différentes sortes de question vues précédemment peuvent être combinées sous la forme d'un tableau. Dans ce cas, les instructions pour remplir le tableau sont fournies avec la question.
9. **Choix multiples** – Sélectionnez l'option ou les options correspondant le mieux à la situation de votre bien parmi les options proposées.
10. **Facteurs** - Identifiez les facteurs susceptibles d'affecter tout bien du patrimoine mondial. La première étape consiste à valider la pertinence ou non de chaque facteur pour votre bien. Si un facteur a été signalé dans le dernier Rapport périodique pour son impact sur le bien, vous devrez automatiquement étudier ce facteur dans le présent rapport périodique. Cette évaluation vous permettra d'indiquer l'impact et l'origine du facteur. Si votre bien est un bien en série national ou transnational, vous pourrez identifier le(s) composant(s) touché(s) par un facteur dans les réponses aux questions 4.15/4.16.

Vous devrez indiquer si l'impact du facteur est positif et/ou négatif, s'il est actuel et/ou potentiel et si son origine est intérieure ou extérieure au bien. Vous devrez également préciser si l'impact est croissant, stable ou décroissant. En fin de liste, vous pourrez ajouter d'autres facteurs affectant le bien.

- 11 . **Échelle de notation sur plusieurs colonnes** – Évaluez chaque affirmation donnée pour chaque colonne selon l'échelle correspondante.
- 12 . **Pourcentage sur plusieurs colonnes** - Fournissez les valeurs en pourcentage de chaque catégorie pour chaque colonne.
- 13 . **Grille avec zone de saisie**
- 14 . **Grille inversée** (colonnes et lignes inversées).
- 15 . **Évaluation des actions prioritaires** – Hiérarchisez les informations et fournissez des détails supplémentaires.

Guide utilisateur

Suivi de la progression

Le questionnaire en ligne met automatiquement à jour sa progression dès que l'utilisateur clique sur le bouton « Sauvegarder ». Lors de la connexion suivante, un lien redirigeant l'utilisateur sur la dernière page consultée apparaît.

Le bouton d'aide

Cliquer sur le bouton « aide » fournit des informations supplémentaires sur les éléments de la question en cours (l'ensemble de l'aide est aussi disponible sous la forme d'un manuel à télécharger).

Verrouiller/déverrouiller

Un point focal national peut verrouiller ou déverrouiller un questionnaire. Lorsqu'un questionnaire est verrouillé, il ne peut pas être modifié par un gestionnaire de site. Si le questionnaire concernant votre bien est verrouillé, merci de consulter votre point focal national.

Le processus de soumission

Seul un point focal peut soumettre un questionnaire complété (lorsque la barre de progression a atteint 100%) au Centre du patrimoine mondial. Une fois le questionnaire soumis au Centre du patrimoine mondial, il ne peut plus être modifié par le point focal ou par le gestionnaire de site.

Export

Le questionnaire peut être exporté aux formats Word (.docx) ou PDF. L'utilisateur a le choix d'exporter les questions complètes et les réponses (export complet) ou les questions dans une version abrégée et les réponses (export partiel). Dans les deux cas, les réponses déjà données seront incluses dans l'export. Les résumés et les questions pré-calculées ne peuvent être exportés qu'après avoir rempli les questions intermédiaires.

L'interface utilisateur du questionnaire

Une page classique de questionnaire se découpe en cinq parties principales :

► La barre haute de navigation

Les boutons de la barre de navigation en haut de la page permettent à l'utilisateur d'avoir un accès rapide à la page d'accueil, à l'outil d'aide, au choix de la langue et aux fonctions d'impression et d'export où que ce soit dans le questionnaire.

► La barre des pages

Se trouve en dessous de la barre haute de navigation - mais seulement lorsque vous consultez votre questionnaire de Rapport périodique - et donne la possibilité de naviguer au fil des pages du questionnaire de quatre manière différentes :

- Cliquer sur les flèches situées de part et d'autre des numéros de page permet à l'utilisateur de se rendre sur la page précédente ou la page suivante.
- Cliquer sur un numéro de page permet de se rendre directement sur cette page.
- Cliquer sur le bouton « Navigation » ouvre le panneau de navigation avec tous les chapitres du questionnaire.
- Cliquer sur le bouton « + » déroule la structure en chapitres du questionnaire, et cliquer directement sur un chapitre, un sous-chapitre ou une question spécifique mène directement à cette partie du questionnaire.

► Progression

La présence d'une coche devant la question indique que celle-ci est obligatoire. Une coche grise indique que la question doit encore être répondue. Une coche verte indique que la question est déjà répondue. Un drapeau vert indique que la question est optionnelle.

Attention, lorsque vous naviguez dans le questionnaire, le contenu doit être sauvegardé en appuyant sur le bouton « Sauvegarder » (voir ci-après) avant de changer de page afin d'éviter de perdre les données.

► Suivi de la progression

La procédure en ligne met automatiquement à jour l'état d'avancement du questionnaire dès que l'utilisateur clique sur le bouton « Sauvegarder ». Lors de la connexion suivante, un lien apparaît directement pour se rendre à la dernière page consultée.

► Le bouton « Sauvegarder »

Le bouton « Sauvegarder » situé en bas de page permet à l'utilisateur de sauvegarder le questionnaire (sans quitter la page en cours). Une fois le questionnaire sauvegardé, un message de confirmation apparaît. Changer de page [ne sauvegarde pas les données](#). Vous devez sauvegarder les données manuellement avant de quitter chaque page.



► Interface utilisateur du questionnaire

1

Quitter

2

Accueil

3

Imprimer/Exporter

4

Options

5

Gérer

6

Pages

1

2

3

4

5

...

21

3% complété

4

5

Recherche

Développer

Réduire

6

7

Title	Page	% Complété
1. Données sur le bien du patrimoine mondial	1	0
1.1 Dénomination du bien du patrimoine mondial	1	0
1.2 Détails sur le bien du patrimoine mondial	1	0
1.3 Tableau des informations géographiques	1	0
1.4 Carte(s)	1	0
1.5 Site Internet et présence sur les réseaux sociaux (le cas échéant)	1	0
2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant)	2	0
3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle	3	0
4. Facteurs affectant le bien	4	4
5. Protection et gestion du bien	9	0
6. Ressources financières et humaines	10	0
7. Études scientifiques et projets de recherche	11	0
8. Éducation, information et sensibilisation	12	0
9. Gestion des visiteurs	13	0
10. Suivi	14	0
11. Évaluation des principaux besoins de gestion	15	100
12. Résumé et conclusions	16	0
13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial	18	0
14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial	19	0
15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques	20	0

Développer

Réduire

9

10

Navigation

Section II: Bien Mystère

1. Données du bien du patrimoine mondial

11

Le chapitre 1 nécessite que les informations soient fournies ou que les informations existantes soient confirmées en ce qui concerne les données de base du bien (nom, date d'inscription, coordonnées géographiques, cartes, présence sur les réseaux sociaux) et recueille également des informations sur les organisations ou entités impliquées dans la préparation de la Section II du rapport.

12

13

Question 1.1

Aide

Dénomination du bien du patrimoine mondial

14

Veuillez noter que toute modification des données pré-remplies dans les questions 1. 1 à 1.4 devra être revue par le Centre du patrimoine mondial et/ou la/es Organisation(s) consultative(s) et approuvée par le Comité du patrimoine mondial. Des conseils pour vous aider dans la procédure sont proposés dans les Orientations. La première étape consiste à informer le Centre du patrimoine mondial.

15

Bien Mystère

16

Confirmer les données existantes ?

Validier

Mettre à jour

17

Veuillez noter que toute modification des données pré-remplies dans les questions 1. 1 à 1.4 devra être revue par le Centre du patrimoine mondial et/ou la/es Organisation(s) consultative(s) et approuvée par le Comité du patrimoine mondial. Des conseils pour vous aider dans la procédure sont proposés dans les Orientations. La première étape consiste à informer le Centre du patrimoine mondial.

18

Votre commentaire:

1. S'identifier/Quitter

2. Retour à la plateforme principale

3. Imprimer/Exporter

4. Barre de progression

5. Barre de recherche : vous permet de rechercher une question dans le volet navigation

6. Chapitre

7. Sous-chapitre

8. Un chapitre complété est marqué par une coche verte (idem pour chaque question complétée).

9. Dérouler/Réduire

10. Navigation

11. Description du chapitre

12. Numéro de la question

13. Question répondue : identifiée par une coche verte

14. Aide : s'ouvre en cliquant dessus

15. Réponse pré-remplie: la question est remplie automatiquement lorsque le CPM possède l'information dans sa base de données

16. Type de question : voici une question « Valider/Mettre à jour ». La partie jaune avec un note s'affiche lorsque « Valider » est choisi

17. Note : à lire avant de écrire un commentaire

18. Champs pour les commentaire

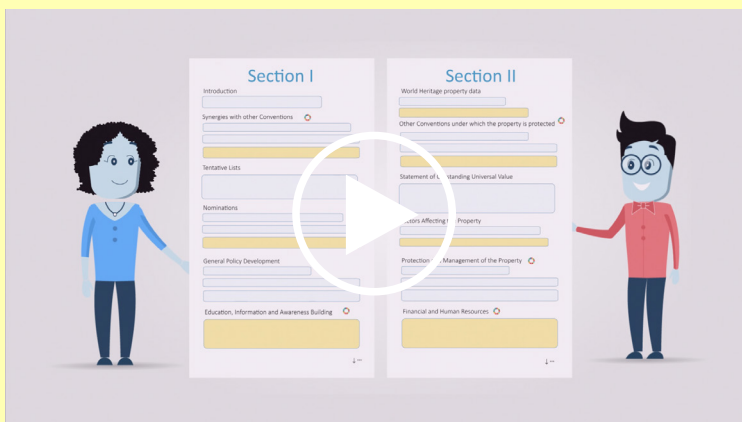
58

Pour une présentation du Rapport périodique et de la Section II du questionnaire, les vidéos suivantes sont disponibles :

Vidéo 1: Qu'est-ce que le Rapport périodique ?



Vidéo 2: Tutoriels vidéo sur le questionnaire du Rapport périodique





Partie 3 : Foire aux questions



Ksar d'Ait-Ben-Haddou (Maroc)
©Jose Ignacio Soto/Shutterstock.com

Foire aux questions



Comment puis-je accéder au questionnaire du Rapport périodique en ligne ?

Vous pouvez accéder au questionnaire en ligne pour votre bien via le site internet de l'UNESCO du Centre du patrimoine mondial avec vos identifiant et mot de passe personnels.

Avant le lancement de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans votre région, votre point focal national doit transmettre vos coordonnées au Centre du patrimoine mondial. Cela permet la création de vos identifiant et mot de passe qui vous sont envoyés par courrier électronique au moment du lancement de l'exercice dans votre région. Si vous n'avez pas reçu ces informations ou que vous n'arrivez pas à accéder au questionnaire, merci de contacter votre point focal national.

Il est possible d'accéder au questionnaire à <http://whc.unesco.org/fr/prcycle3/>. Il est aussi accessible à partir de la page de votre région.

Comment puis-je naviguer dans le questionnaire ?

La navigation dans la version en ligne du questionnaire se fait principalement via les boutons situés au-dessus des pages du questionnaire, répartis en deux barres de menus. Dans la première se trouvent les boutons « Accueil », « Imprimer/Exporter », « Options » et « Gestion ».

Grâce au menu « Gestion », vous pouvez personnaliser le paramétrage du questionnaire, notamment la langue (plus d'informations ci-après). En haut et en bas de la page se trouvent une barre de menu permettant de naviguer dans les pages du questionnaire.

Située sous les barres de menus, le bouton « Navigation » déroule la liste des chapitres et des questions de la Section en cours et vous aide à naviguer entre les différentes parties.

Comment sauvegarder mes réponses ?

Sauvegardez vos réponses régulièrement en cliquant sur le bouton « Sauvegarder » situé à la fin de chaque page du questionnaire.

En quelles langues le questionnaire est-il disponible ?

Le questionnaire existe en version anglaise et française, et doit être complété dans l'une de ces deux langues. Merci de noter que votre point focal national doit s'assurer que toutes les informations que vous fournissez dans une autre langue soient traduites en anglais ou en français avant la soumission du questionnaire au Centre du patrimoine mondial.

Comment puis-je changer la langue de l'anglais vers le français ?

Pour changer la langue du questionnaire, cliquez sur le bouton « Gestion » de la barre de menu du questionnaire. Choisissez la première option intitulée « Langages » dans le menu déroulant afin de sélectionner l'anglais ou le français.

Vous pouvez aussi choisir dans quelle langue s'affiche l'ensemble du site internet en cliquant sur les boutons « English » ou « Français » situés dans le coin supérieur gauche de la page du site (juste au-dessus des logos de l'UNESCO et de la Convention du patrimoine mondial). Attention, cela modifie seulement la langue du site, et non celle de votre questionnaire.

Puis-je accéder à mes réponses des précédents cycles ?

Oui, si un Rapport périodique a déjà été constitué pour votre bien par le passé, certaines informations seront transférées dans le nouveau rapport. Si vous souhaitez voir plus de réponses d'un ancien rapport, consultez sur le site du Centre du patrimoine mondial la page de votre bien (vous devez être connecté à votre compte).

Puis-je augmenter le nombre de caractères maximal des boîtes de commentaires ?

Non, pour des questions de gestion de données, la limite est fixée à 500 mots, 1000 dans certains cas.

J'ai été déconnecté du questionnaire, que dois-je faire ?

Si vous êtes inactif pendant plus de 30 minutes, vous serez automatiquement déconnecté du questionnaire et devrez vous identifier à nouveau. Pour savoir si vous êtes bien connecté, vérifiez que votre nom est bien visible dans le coin supérieur droit de la page. Pour éviter d'être déconnecté automatiquement, cochez la case « se souvenir de mon profil » lorsque vous vous connectez.

Est-il possible de travailler à plusieurs simultanément sur le même questionnaire, avec le même mot de passe ?

Oui, plusieurs personnes peuvent travailler simultanément sur le questionnaire, mais cela n'est pas recommandé, car le questionnaire ne vous alertera pas si plusieurs personnes travaillent dessus simultanément. Travailler en même temps que quelqu'un d'autre sur le questionnaire peut être source de confusions et de problèmes au moment de sauvegarder le travail, surtout si deux personnes tentent de sauvegarder la même page. Nous recommandons de ne pas travailler à plusieurs sur la même page simultanément.

Puis-je imprimer une version du questionnaire avec mes réponses pendant que je travaille dessus ?

Oui, vous avez la possibilité d'imprimer une version du questionnaire à tout moment en utilisant la fonction « exporter » dans le menu de navigation. Le questionnaire peut être exporté en version longue ou en version courte.

Puis-je travailler avec une version au format Word d'abord, et rentrer plus tard mes réponses ?

Oui, une version Word de ce questionnaire peut être générée en utilisant la fonction « exporter ». Toutefois, certaines de vos réponses généreront des questions supplémentaires. Cette fonction n'est disponible qu'en ligne.

Je réponds pour un site en série, mais les questions à choix multiples ne s'appliquent qu'à une composante, que dois-je faire ?

Dans ce cas, vous devez recevoir l'agrément des responsables des autres composantes du bien pour vos réponses, et vos réponses dans les boîtes de commentaires doivent prendre cela en compte.

Mon bien est un site en série. Puis-je soumettre plus d'un rapport pour mon bien ?

Un seul rapport par bien du patrimoine mondial (Section II) doit être soumis. Pour les biens en série, un seul questionnaire (Section II) par bien doit être soumis, qui doit donc être formulé en consultation avec toutes les principales parties prenantes et les gestionnaires de sites concernés.

Mon bien fait partie d'un site transfrontalier/transnational. Puis-je soumettre plus d'un rapport pour mon bien ?

Un seul rapport par bien du patrimoine mondial (Section II) doit être soumis. Pour les biens transfrontaliers et transnationaux, un seul questionnaire (Section II) doit être soumis, il faut donc obtenir un accord de toutes les parties avant d'effectuer le rapport pour savoir qui sera en charge de sa soumission. Il devra être préparé conjointement ou en proche collaboration entre les États parties concernés. Les États parties sélectionnent un point focal national par bien transfrontalier et transnational pour valider la Section II du questionnaire.

Quel est le rôle du point focal national ?

Les points focaux nationaux remplissent la Section I du questionnaire. Ils vérifient et valident les Section II des questionnaires après que les gestionnaires de sites les ont remplies. Ils peuvent faire des ajustements directement au niveau du questionnaire avant sa soumission. Les points focaux nationaux sont responsables de la soumission finale des Sections I et II de tous les questionnaires de leur pays.

Quelle est le rôle du gestionnaire de site désigné ?

Les gestionnaires de sites remplissent la Section II des questionnaires.

Les gestionnaires de sites peuvent seulement accéder au questionnaire du/des bien(s) dont ils ont la charge.

Que faire si le gestionnaire de site est remplacé pendant l'exercice de soumission de Rapports périodiques ?

En cas de changement de gestionnaire de site, le point focal national doit informer le Centre du patrimoine mondial le plus vite possible afin de permettre au nouveau gestionnaire de site d'avoir accès au questionnaire en ligne. L'ancien gestionnaire de site n'aura plus accès au questionnaire.

Qui a accès au questionnaire du Rapport périodique ?

L'accès aux questionnaires est réservé aux points focaux nationaux, aux gestionnaires de sites, aux Organisations consultatives et au Centre du patrimoine mondial, selon les niveaux d'accès.

Comment puis-je créer un compte pour accéder au questionnaire du Rapport périodique ?

Au lancement de l'exercice de soumission de Rapports périodiques dans une région donnée, le Centre du patrimoine mondial envoie un courrier électronique à tous les points focaux nationaux et à tous les gestionnaires de sites officiellement désignés par leurs autorités respectives. Le courrier électronique contient un identifiant (habituellement l'adresse mail enregistré du destinataire) et un lien personnel pour créer un mot de passe. Les gestionnaires de sites qui ne reçoivent pas ce courrier électronique de la part de leur point focal peuvent demander au Centre du patrimoine mondial (wh-periodicreporting@unesco.org) de le renvoyer.

Comment puis-je modifier mon mail ou mon mot de passe ?

Il est possible de modifier votre adresse mail et/ou votre mot de passe via l'interface du site internet du Centre du patrimoine mondial.

Pour modifier votre mot de passe : <http://whc.unesco.org/en/153/error=forgotlogin3>

Pour changer votre adresse mail : vous pouvez vous connecter sur le site pour modifier votre profil ou contacter le Centre du patrimoine mondial (wh-periodicreporting@unesco.org).



Vieille ville et Nouvelle ville d'Edimbourg
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
© Valentino Etowar

Rapport périodique

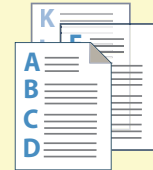
<http://whc.unesco.org/fr/prcycle3/>



Manuel



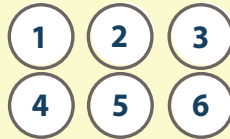
FAQs



Glossaire



Tutoriels
vidéo



Module de
formation



Questionnaire
en version démo

Contactez-nous : wh-periodicreporting@unesco.org

Bonne chance avec votre Rapport périodique !

¡Gracias! Merci! 谢 Thank you!

Спасибо!

شكران

TROISIEME CYCLE DE SOUMISSION DE RAPPORTS PERIODIQUES

Vue d'ensemble

ETATS ARABES

Initiation de l'exercice du Rapport périodique dans la région des États arabes par le Comité du patrimoine mondial. Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites complètent les Sections I et II du questionnaire entre septembre 2018 et juillet 2019

2018



La région des États arabes soumet les questionnaires au Centre du patrimoine mondial en juillet 2019

2019



ASIE ET PACIFIQUE

Initiation de l'exercice du Rapport périodique dans la région Asie et Pacifique par le Comité du patrimoine mondial. Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites complètent les Sections I et II du questionnaire entre septembre 2020 et juillet 2021

2020



Le Rapport régional des États arabes est examiné par le Comité et des recommandations sont formulées. Un Plan d'action régional est développé

La région Afrique soumet les questionnaires au Centre du patrimoine mondial en juillet 2020

2021



Le Rapport régional de la région Afrique est examiné par le Comité et des recommandations sont formulées. Un Plan d'action régional est développé

La région Asie et Pacifique soumet les questionnaires au Centre du patrimoine mondial en juillet 2021

EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

Initiation de l'exercice du Rapport périodique dans la région Amérique latine et Caraïbes par le Comité du patrimoine mondial. Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites complètent les Sections I et II du questionnaire entre septembre 2022 et juillet 2023

2022



Le Rapport régional de la région Asie et Pacifique est examiné par le Comité et des recommandations sont formulées. Un Plan d'action régional est développé

La région Amérique latine et Caraïbes soumet les questionnaires au Centre du patrimoine mondial en juillet 2022

2023

Le Rapport régional de la région Amérique latine et Caraïbes est examiné par le Comité et des recommandations sont formulées. Un Plan d'action régional est développé

La région Europe et Amérique du nord soumet les questionnaires au Centre du patrimoine mondial en juillet 2021

2024

Le Rapport régional de la région Europe et Amérique du nord est examiné par le Comité et des recommandations sont formulées. Un Plan d'action régional est développé

2025-2027

PERIODE DE REFLEXION

2015-2017

PERIODE DE REFLEXION

AFRIQUE

Initiation de l'exercice du Rapport périodique dans la région Afrique par le Comité du patrimoine mondial. Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites complètent les Sections I et II du questionnaire entre septembre 2019 et juillet 2020

AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

Initiation de l'exercice du Rapport périodique dans la région Amérique latine et Caraïbes par le Comité du patrimoine mondial. Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites complètent les Sections I et II du questionnaire entre septembre 2021 et juillet 2022

État d'avancement et suivi des Rapports périodiques par région